

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 AVRIL 2025 A 19H

Le huit avril deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAROT, Maire de la commune, en suite de convocation en date du 31 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Monsieur MAROT Jean-Luc, Monsieur HAMAIN Hubert, Monsieur ROHART Michel, Madame AUBRY Nadine, Monsieur DUNE Kévin, Monsieur DENEZ Edouard, Madame TIRMARCHE Valérie, Madame MAGNIER Ophélie, Monsieur FASQUEL Reynald et Monsieur DECLÉMY Patrick
Sauf Monsieur DELMOTTE Edouard absent et excusé,

Monsieur DECLÉMY Patrick est désigné Secrétaire de séance.

1. **Adoption du procès-verbal du 27 février 2025**
2. **DÉLIBÉRATION N08042025-1: VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget communal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Recettes	+460 603.88 €	+115 264.17 €	+ 575 868.05 €
Dépenses	+320 546.84 €	+422 509.79 €	+ 743 056.63 €
Résultat de l'exercice	+140 057.04 €	- 307 245.62 €	- 167 188.58 €
Résultat antérieur reporté	+ 245 782.51 €	+225 035.78 €	+ 470 818.29 €
Résultat de clôture	+ 385 839.55 €	- 82 209.84 €	+ 303 629.71 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget communal.

Les dépenses réelles de fonctionnement :

Elles s'élèvent pour l'année 2024 à 320 149,16 € (différence de 397.68 € opération d'ordre amortissements), et sont en légère baisse par rapport à 2023 (elles s'élevaient à 335 499.21€).

Elles regroupent :

- les charges à caractère général, c'est-à-dire les frais nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine,
- les charges de personnel,
- les autres charges de gestion courante (indemnités élus),
- les intérêts de la dette.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE	2023	2024	EVOLUTION €	EVOLUTION EN %
011 - Charges à caractère général	104 313,07	99 342,01	- 4971,06	-4,76%
012 - Charges de personnel	170 403,89	162 827,61	- 7576,28	-4,45%
65 - Charges de gestion courante	54 044,39	53 318,00	- 726,39	-1,34%
66 - Intérêts de la dette	6403,86	4 522,34	- 1881,52	-29,38%
67 Charges exceptionnelles	334,00	139,00	- 195	-58,38%
TOTAL	335 499,21	320 149,16	- 15 350,05	

1/ Les charges à caractère général

Elles s'élèvent cette année à 99 342,01 €, contre 104 313,07 € en 2023, soit une baisse de 4971,06 € (4,76 %). Ainsi, les principales variations concernent :

En hausse :

L'énergie avec l'augmentation du tarif en 2024

Les voiries avec l'achat de cailloux pour les Chemins ruraux (subvention exceptionnelle de 1870,71€) et le fauchage

Autres matières et fournitures : achat du paillage pour la route de Guînes

Le matériel roulant avec une importante réparation sur le Ducato

Autres : augmentation car l'assurance flotte automobile arrive dans cette imputation

Le personnel titulaire avec la titularisation de Delphine en septembre 2023

En baisse :

Multirisques en baisse car changement d'assurances bâtiments publics en 2024

Le personnel non titulaire : Delphine est depuis septembre 2023 titulaire et Louise a terminé son contrat d'apprentissage en août 2023

Les principales variations sur ce chapitre sont les suivantes :

chapitre	imputation	Libellé dépenses	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Evolution %	Evolution €
011	60611	Eau et assainissement	1 561.91	1545.15		
	60612	Énergie - électricité	13 736.80	14 447.04	+5.17	+710.24
	60621	Combustibles	9 107.79	6 481.50	-28.83	-2626.29
	60622	Carburant	1 457.82	1 061.65	- 27.17	-396.17
	60628	Autres fournitures non stockées (fleurissement)	1 414	1 003.91	-29	-410.09
	60631	Fournitures d'entretien	1 453.86	877.89	-39.61	-575.97
	60632	Petit équipement (matériel bricolage)	3 308.15	2 476.85	-25.13	-831.30
	6068	Autres matières et fournitures	0	1 281.20		+1 281.20
	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	9 425.43	7 153.18	-24.10	-2272.25
	615228	Entretien autres biens mobiliers logements locatifs	3 607.19	1 099.09	-69.53	-2508.10
	615231	Voiries	3 712.50	6 835.69	+84.13	+3 123.19
	61551	Matériel roulant (entretien véhicules communaux)	577.46	1 850.41	+220	+1 272.95
	6161	Multirisques	8 697.38	3 984.89	-54.18	-4712.49
	6168	Autres	11 377.60	14 244.78	+25.20	+2 867.18
012	6411	Personnel titulaire	91 528.89	103 208.43	+12.76	+11 679.54
	6413	Personnel non titulaire	21 003.08	8 623.63	-58.94	-12 379.45
	6417	Apprentis	6 013	0		-6013
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 403.86	4 522.34	-29.38	-1881.52

Les recettes réelles de fonctionnement regroupent ainsi :

- Les locations de la salle des fêtes et les logements communaux (c/752)
- Les ventes de tickets cantine et garderies (7067)
- Les impôts directs, taxe sur les pylônes électriques, la FNGIR, la DGF
- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité par GCTM

Compte	Désignation	Budget Global 2024	Réalisé
7067.	Redevances et droits des services péri-scolaires	16000	16914,4
70878.	par d'autres redevables	100	536,75
73111.	Impôts directs locaux	124800	131520
73123.	Taxe communale additionnelle aux droits mutation	20000	19472,86
73132.	Taxe sur les pylônes électriques	12000	13825
73141.	Taxe sur la consommation finale d'électricité	8873	6721,03
73211.	Attribution de compensation	136788	136788
73212.	Dotation de solidarité communautaire	14484	14484
73221.	FNGIR	39137	39137
732221.	Ressources communales et intercommunales	15567	10645
74111.	Dotation forfaitaire des communes	7436	7436
741121.	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communs	10477	10477
742.	Dotations élus locaux	3320	3405,33
74718.	Autres	0	85,53
7473.	Départements	180	124,78
74833.	Etat - Compensation au titre des exonérations TF	2299	2281
752.	Revenus des immeubles	36000	39287,1
75888.	Autres	510	6554,6

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les dépenses réelles d'investissement :

Compte	Désignation	B.P. + Reports	Décision Modificatives	Budget Global 2024	Réalisé	% utilisé
275.	Dépôts et cautionnements versés	0	876	876	876	100
1641.	Emprunts en euros (Crédit Agricole)	325445,26	0	325445,26	325445,26	100
203.	Frais d'études, recherche, développ. Insertion (BPH)	15507	0	15507	4416	28,47
212.	Agencements et aménagements de terrains (agencement parterres rte de Guïnes)	3000	0	3000	2401,47	80,049
2131.	Bâtiments publics (église)	96000	0	96000	27173,76	28,306
2152.	Installations de voirie (portail école et portes sdf)	0	12000	12000	11483,78	95,69
2156.	Matériel et outillage d'incendie et de défense (extincteurs)	600	0	600	182,4	30,4
2183.	Matériel informatique	610	0	610	600,4	98,42
2188.	Autres (livres, cafetière mairie, taille haie, miroir)	2600	0	2600	1503,12	57,81
231.	Immobilisations corporelles en cours (derniers acompte enfouissement)	6380	0	6380	3653,88	57,27
235	Part investissement - marchés de partenariat (éclairage hameau)	0	12000	12000	0	0
275.	Dépôts et cautionnements versés (consignes citernes)	450	0	450	416,56	92,56

Elles regroupent les dépenses d'équipement et le remboursement de la dette en capital :

1/ Les dépenses d'équipement

Elles concernent : les plantations et les paillages pour l'aménagement de la route de Guïnes, la rénovation des vitraux, le portail de l'école du bas, les portes de la salle des fêtes, du matériel informatique, les livres de la bibliothèque, un taille haie et les consignes des citerne Antargaz

Le remboursement du capital des emprunts

En ce qui concerne les emprunts, en 2024 il a fallu rembourser le prêt du C A de 305 000 € en un versement. Cela a été possible avec le versement des subventions pour les travaux d'enfouissement des réseaux

B - Les recettes réelles d'investissement :

Elles s'élèvent à 70 509.33 € et se décomposent comme suit :

Compte	Désignation	B.P. + Reports	Décision Modificatives	Budget Global	Réalisé
001.	Solde d'exécution N-1	225035,78	0	225035,78	0
021.	Virement de la section de fonctionnement	68602,28	20 116	88718,28	0
10222.	F.C.T.V.A.	50000	0	50000	7350,71
10226.	Taxe d'aménagement	3000	0	3000	13217,11
1321.	État et établissements nationaux (préfecture pour la rte de Guines)	19251,71	4760 DETR vitraux	24011,71	19251,7
1322.	Régions (vitraux)	29432,23	0	29432,23	0
1323.	Départements (FARDA + OSMOC enfouissement des réseaux	39872,58	0	39872,58	30689,81
13251.	GFP de rattachement (FDC GCTM 2024)	15000	0	15000	0

ÉTAT DES RESTES A REALISER - DEPENSES 2024

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 80 826.24 € et concernent les engagements détaillés ci- après :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATÉES AU 31 DECEMBRE 2024

article	nature de la dépense	justification	ENGAGEMENT				
			montant initial au BP	dm	mandat émis	Reste à réaliser	votes
231	immobilisations corporelles en cours	travaux enfouissement des réseaux	6 380 €		3 653,88 €	0,00 €	0,00 €
235	part investissement partenariat public privé	éclairage hameau d'Alenthun et rte de Bonningues		12 000 €	0,00 €	12 000 €	12 000 €
2131	bâtiments publics	renovation des vitraux église, éclairage Bâtiments publics	96 000 €		27 173,76 €	68 826,24 €	68 826,24 €
203	frais d'études	maitrise d'œuvre : travaux enfouissement des réseaux	15 507 €		4 416 €	11 091 €	0,00 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 58 0375.01 € et concernent l'engagement détaillé ci-après :

ÉTAT DES RESTES A REALISER - RECETTES 2024

article	nature de la recette	justification	engagement				
			montant initial au BP	dm	titre émis	reste a encaisser	votés
13	subventions d'investissement	renovation des vitraux de l'église et éclairage public	103 556,52	4 760	49 941,51	58 375,01	58 375,01

LE RÉSULTAT D'EXECUTION

L'exercice 2024 enregistre un excédent de fonctionnement d'un montant de 281 178.48 € et un déficit d'investissement d'un montant de 82 209.84 €

En 2023, il a été décidé d'affecter en excédent de fonctionnement 245 782.51 € (compte 002) et 225 035.78 € en excédent d'investissement (compte 001).

Sur les recommandations de notre conseiller à la DGFIP en 2024, il était préférable de mettre un budget en suréquilibre recettes en fonctionnement.

Compte-tenu de ces affectations, le résultat cumulé est de nouveau excédentaire en section de fonctionnement : 385 839.55 € et déficitaire en section d'investissement (restes à réaliser compris) :104 661.07 € (82 209.84 + RAR 80 826.24 - RAR recettes 58375.01)

Il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement ainsi :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
Au financement de l'investissement 2025 (c/1068)	104 661.07 €
En report à nouveau en fonctionnement (c/002)	281 178.48 €
En report en investissement dépenses 001	82 209.84 €

3. DM N°08042025-2 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les Résidences principales. Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les locaux vacants.
Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, il est proposé de maintenir ce taux à 9.41 % pour 2025.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2025, soit 35.22 %.

Pour ce qui relève du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est également proposé de reconduire le taux voté au titre de l'année 2024, soit 36.83 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2025, comme suit :
 - **9.41 %** Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
 - **36.83 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
 - **35.22 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

4. DELIBERATION N°08042025-3 : VOTE DU BUDGET 2025

Le BP retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour 2025.

Il respecte les principes budgétaires suivant : annualité, équilibre, et sincérité.

Le budget 2025 reprend les résultats comptables excédent de fonctionnement et déficit d'investissement du CFU 2024.

Ce budget a été établi avec la volonté et la nécessité de :

- Maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De ne pas faire appel à de nouveaux emprunts
- De mobiliser des subventions dès que possible

Le budget de la commune est réparti comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses : 560 956.94 € / Recettes : 734 754.02 € (453 575.54 € + le report en 002 de 2024 de 281 178.48 €)

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :

- Le virement de la section d'investissement de 181 717.82 €
- Les salaires du personnel communal et élus
- L'entretien des bâtiments communaux
- Les subventions versées aux Associations
- Les intérêts d'emprunts ...

Section d'investissement Dépenses / Recettes : 455 886.08 €

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme.
Le budget investissement est équilibré

Elle comprend en dépenses :

- Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité

En recettes :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les PC (taxe d'aménagement)
- Les subventions perçues en lien avec les projets (église, éclairage Hameau)

En dépenses, il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, d'études et de travaux soit sur des structure existantes, soit sur des structures en cours de création.

Ainsi pour 2025 :

- L'échéance de l'emprunt en cours de 21000 €
- Le solde travaux de rénovation des vitraux de l'église
- L'étude de faisabilité des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Château
- Les travaux pour la maison LEPORTOUX
- Achat d'un lave verre
- Poteaux Canisac
- Moniteur tactile salle de réunion
- Achat d'un véhicule communal en remplacement du DUCATO

Le budget est équilibré en investissement et « en suréquilibre » en fonctionnement du fait de l'affectation des résultats (excédent de fonctionnement reporté).

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité le budget 2025

DÉLIBÉRATION N°08042025-4 : SUBVENTIONS 2025

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux associations ou autres dont les dossiers dûment déposés ont été examinées pour un montant total de 3 000 € prévu au compte 65748 et 12 000 € pour le CCAS prévu au compte 657362.

Les subventions sont réparties comme suit :

ASSOCIATIONS	COMPTE 657362	COMPTE 65748
Amitiés de loisirs		800 €
Anciens combattants section de Guînes		50 €
Association Comité des Fêtes de Pihen-lès-Guînes		600 €
Coopérative scolaire		350 €
FCPE Association des parents d'élèves		300 €
Association Pihen Biance		300 €
Association de Sauvegarde du Patrimoine de Pihen-lès-Guînes		500 €
Vétérans - O.P.E.X - O.N.U - O.T.A.N, section PDC		100 €
CCAS	12 000 €	
total	12 000 €	3000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER la répartition des subventions aux associations

DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire liste les demandes de subventions reçues en Mairie : Association des sapeurs-pompiers de Marquise

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que

- ❖ le SYMPAC va proposer un rendez-vous au sujet du projet pour la maison LEPORTOUX.
- ❖ La DGFIP a envoyé un compte rendu sur la gestion financière de la commune. Il en ressort que la commune maîtrise ses charges réelles de fonctionnement et conserve une capacité d'autofinancement importante pour ses investissements futurs. Le niveau de fonds de roulement permet un financement potentiel de l'investissement de plus de 200 K€ couvert par une trésorerie de plus de 300 K€ et d'un niveau d'endettement faible.

DIVERS :

L'éclairage dans le lotissement rue des jardins de la Rocherie fonctionne, cependant il a été constaté que la baisse de l'intensité de l'éclairage ne s'effectue pas ou peu. (Factures à l'appui)

Un mail a été envoyé à l'entreprise afin de régler ce problème

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h12